

Durée : 1 jour en salle + ½ journée en entreprise (10,5h)

Tarif : Tarification intégrée à la formation Animateur démarche prévention des TMS)

Formation en présentiel – Groupe de 5 à 8 personnes

Réf : RGPR21

Public

Personne identifiée dans l'entreprise comme étant le dirigeant ou le délégataire (pouvoir de décision) et devenant le pilote de la démarche.

Animation : ETHIC Ergonomie
Ergonome Européen Eur.erg® et formateurs certifiés INRS & TMS PROS.

PRE REQUIS :

Engagement dans une démarche de prévention des TMS

Organisation : journées en salle :
JD : 29 septembre 2023

Accompagnement :

½ journée dans les 8 jours qui suit la journée Dirigeant, à définir avec le formateur.

Dates disponibles : S43 - 2023

24/10 matin	26/10 matin
24/10 ap-midi	26/10 ap-midi
25/10 matin	27/10 matin
25/10 ap-midi	27/10 ap-midi

Une demi-journée de clôture sera animée par la CARSAT et la CSM en présence des dirigeants et des animateurs de la démarche de prévention des TMS :

[La date sera communiquée ultérieurement.](#)

Lieu : la session de formation JD se déroulera à l'AFPI Etudoc, - Annecy le Vieux

Horaires

08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Contact

Laurent ELBEZ
04 50 64 12 07

lalbez@poleformation74.com

Objectifs

- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMSpros »
- Formaliser les engagements généraux de l'entreprise pour l'action de prévention à construire
- Disposer des repères essentiels pour produire une note de cadrage pour le projet global de prévention des TMS de son établissement

Programme

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste)
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS : formalisation d'une lettre d'engagement
- Les critères de choix de la personne ressource
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : repères sur les points structurants d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes - compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi)
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme «TMSpros» de la Cnam
- La « fiche bilan » accompagnant la formation de la personne ressource

Modalités pédagogiques

Modalités pédagogiques :

Exposés didactiques.
Mises en situation.
Echanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, accompagnement par le référent AFPI

Evaluation et validation :

Evaluation de type QCM - Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation